



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du groupe de travail Pêches Traditionnelles 11 mai 2017 – Porto

Le Président Sergio Lopez a remercié les Membres pour leur présence et a rappelé les canaux de traduction.

Le projet de Compte-Rendu de la précédente réunion, ainsi que le projet d'ordre du jour ont été validés en l'état.

Election du Président du Groupe de Travail

Sergio Lopez a rappelé que du fait de son récent changement de poste, il avait souhaité se désengager de la Présidence de ce Groupe de Travail. Afin de ne pas fragiliser la tenue de ce Groupe de Travail, il a toutefois accepté de présider la réunion de ce jour, ce qui permettra au futur Président de préparer la prochaine réunion dans de bonnes conditions. Plusieurs candidats ont fait acte de candidature, mais un accord a été trouvé, et Basilio Otero (Fédération Provinciale de Lugo) présidera donc à l'avenir ce GT.

Pêche Plaisance :

Avant d'entamer les échanges, certains Membres ont souhaité une lecture approfondie du projet d'avis, lecture réalisée par le Président du Groupe. Il a en outre été rappelé que ce projet d'avis tentait de synthétiser tous les échanges ayant eu lieu au sein du CC Sud depuis 3 ans, qu'il avait été discuté lors du dernier Comité Exécutif, et qu'il avait enfin été optimisé au moyen d'une consultation électronique.

Les Membres ont été invités à réagir quant à cette proposition, en se cantonnant si possible uniquement aux points abordés dans ce projet d'avis. Le Secrétaire Général a indiqué que des optimisations rédactionnelles étaient sans doute possible, pour ce qui concerne la partie relative au partage des possibilités de pêche. Si besoin, l'expression de différentes sensibilités pourra aussi être ajoutée.

Il a tout d'abord été estimé que ce document était assez complet, et qu'en ce sens, il avait une dimension assez stratégique. Aujourd'hui, il est certain que les contrôles entourant les différentes activités de pêche plaisance doivent s'améliorer. Il conviendra toutefois, selon O. Sagué, d'améliorer au moins un point rédactionnel, concernant la capacité de contrôle des prises qui seront réalisées, en lien avec l'utilisation d'engins passifs.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

K. Kawahara et L. Fernandes ont indiqué avoir apprécié la philosophie générale de ce document, tout en détaillant au moyen d'exemples plusieurs cas de cohabitation difficile entre pêcheurs professionnels et plaisanciers. S'il leur semble évident que la connaissance doit constituer un des tous premiers objectifs, un plan de progrès doit rapidement être initié, afin de limiter les fraudes, de fluidifier le partage de l'espace maritime et de formaliser l'exercice de la pêche plaisance.

Le grand nombre de compétitions de pêche sportive a également été déploré.

S. Larzabal a indiqué être globalement d'accord avec cette proposition, qui doit être perçue comme une première étape. Il importe effectivement de renforcer la connaissance et d'adopter certaines mesures renforçant la gestion de la ressource. Du fait que l'exemple du thon rouge cristallise encore aujourd'hui des tensions en France, il ne lui semble toutefois pas opportun que le projet d'avis fasse mention du terme TAC.

F. Portela-Rosa a également apprécié le contenu de ce projet d'avis, estimant qu'il s'agissait là d'une bonne proposition. Il a par ailleurs tenu à préciser que la pêche illégale n'était pas une spécificité de la pêche de loisir.

A la suite de plusieurs échanges, il a été convenu que le point portant sur les historiques de captures devait être retiré du projet d'avis.

En conclusion, il a été convenu que ce projet d'avis serait présenté au prochain Comité Exécutif. Les Membres pourront adresser au Secrétariat leur commentaire dans un délai de une semaine après cette réunion.

Evaluation du règlement Contrôle :

Initialement, la synthèse de l'évaluation du règlement Contrôle devait être réalisée par la Commission. Du fait de contraintes logistiques, cette intervention sera repoussée à une date ultérieure.

Les grands éléments contenus dans le rapport d'analyse récemment diffusé par la Commission Européenne ont donc été présentés par le Secrétaire Général. L'évaluation du régime de contrôle des Pêches Européens est prévue par l'article 118 du règlement 1224/2009. Elle s'est largement appuyée sur de nombreuses consultations (Etats Membres, Parties Prenantes), une consultation du Public ayant été organisée spécifiquement. L'analyse menée s'inscrit également dans le programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) et 5 critères ont été principalement évalués (primaire européen de pêche et de pêche)

Les conclusions de cette évaluation attestent que le règlement Contrôle joue un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs de la PCP. Ce règlement semble aujourd'hui bien accepté par toutes les parties concernées. Près de 6 ans après son entrée en vigueur, les principales dispositions qui y figurent ont été mises en œuvre. Des améliorations semblent néanmoins





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

nécessaires, à la fois pour réactualiser certaines dispositions au regard des nouveaux enjeux de gestion et de la nouvelle PCP, et afin de clarifier ou de préciser certaines dispositions, ayant entraîné une mise en œuvre différente au sein des différents Etats Membres. La Commission présentera le résultat de ces travaux à toutes les Parties intéressées afin de définir les solutions appropriées à mettre en œuvre.

Le Secrétaire Général a déploré que le rapport d'évaluation public se cantonne à des éléments généraux, limitant de facto les réflexions et réactions des Membres du CC Sud quant aux étapes ultérieures. Il a néanmoins espéré que des débats plus techniques et constructifs pourraient avoir lieu à l'occasion d'une prochaine réunion du CC Sud, en présence des personnes ressources de la Commission sur ce sujet.

J. Lamothe a confirmé la difficulté d'analyse au regard de la limitation des informations communiquées. Il a toutefois déploré la surcharge administrative générée par ce règlement de manière générale, ayant aussi impacté de nombreux acteurs privés de la filière.

Projets Pêche Artisanale :

A la demande des porteurs de projets (A. Murillas et B. Guérin), un important temps de travail de cette réunion a été réservée afin d'impliquer de manière directe les Membres du CC Sud aux travaux et réflexions conduits.

Une rapide présentation de l'avancement des projets sera tout d'abord réalisé, avant qu'un débat commun ouvert soit réalisé.

Projet B. Guérin :

Le projet entre dans sa phase finale, puisque sa date de fin théorique est programmée en septembre. De ce fait, un certain nombre de résultats sont déjà disponibles. En s'appuyant sur de nombreuses interviews réalisées sur le terrain, aussi bien auprès de pêcheurs artisans que des organisations représentatives, des analyses géographiques ont pu être produites. Une carte exposant le nombre de navires pratiquant la pêche à petite échelle sur l'ensemble du territoire du CC Sud a ainsi pu être présentée. En ce qui concerne l'intégration des Pêcheurs artisanaux au sein des structures représentatives, deux situations principales existent. D'une part, au sud de son territoire, la pêche artisanale apparaît majoritairement représentée au sein des organisations représentatives. Plus au Nord, cette représentation apparaît plus diluée. Toutefois, cette sous-représentation dans la zone Nord n'est vraie que lorsque l'on s'appuie sur le nombre de navires, car au regard des volumes de production, la représentation apparaît équilibrée. De manière globale, les pêcheurs artisans ont l'impression de n'influer que très faiblement sur les prises de décisions européennes. Au sein du CC Sud, il doit aussi être noté que d'importantes populations de pêcheurs artisans ne sont pas présents, parce qu'ils ne disposent pas de structures et de moyens leur permettant de s'impliquer. En ce sens, une des orientations du rapport final portera sur le renforcement des structures représentatives. Il est





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

aussi estimé que le traitement différencié qui a été octroyé à la pêche artisanale (Contrôle, Bande Côtière) avait pu historiquement résulter en un moindre besoin de structuration, ce qui aujourd'hui, est pénalisant.

Projet Azti :

Le programme a permis la réalisation d'une base de données, visant à cartographier la pêche artisanale au sein du territoire CC Sud, et d'en tirer quelques conclusions quant à sa représentation. Par la suite, c'est par le biais de cas d'études que les analyses ont été conduites. Les diagnostics réalisés au sein de ces zones permettront de promouvoir le partage d'expériences, et la rédaction d'un guide de bonnes pratiques. Les éléments méthodologiques ayant été mis en œuvre dans le cadre de ces analyses, reposant avant sur les principes de bonne gouvernance, ont été présentés.

Les Membres ont apprécié les résultats et éléments de méthode présentés et ont souhaité intervenir sur plusieurs points :

- Rôle spécifique des femmes : a priori, le rôle spécifique des femmes n'a pas été étudié au sein de ces deux projets
- Facteurs d'influence entre la grande et la petite pêche : si les moyens humains jouent un rôle important, d'autres paramètres doivent aussi être pris en compte. Davantage que les différences entre ces segments, ce sont avant tout les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la participation de la pêche artisanale dans le processus décisionnel qui ont été analysés.
- Echelle d'appréciation : pour certains Membres, les analyses auraient dû aller plus loin, et évaluer les attributions en quotas, ou le cadre européen de collecte des données pour affiner l'analyse. De tels compléments d'analyse auraient aussi explicité le mécontentement manifesté par certains pêcheurs artisanaux. En réponse, et de la part d'autres Membres, il a été indiqué que la bonne déclaration (ou non) des captures et débarquement avait pu jouer un rôle tout aussi important durant certains processus décisionnels. Sur l'affectation des quotas, il a aussi été estimé que les tensions s'exprimaient et se ressentaient au sein de toutes les flottilles.

Le débat ouvert a porté sur 3 questions :

- Comment renforcer l'intégration de structures représentatives de la petite pêche pour le sud du territoire du cc sud ?





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Il s'est avéré que les DLAL pouvaient jouer un rôle précieux dans ce cadre. La structuration de la filière à un niveau supra local pourrait aussi contribuer à un tel renforcement, pour peu que l'ensemble des pêcheurs s'investisse réellement dans la structure, notamment sur les échanges d'informations. Rien ne pourra néanmoins être entrepris sans une volonté forte et fiable de la part des pêcheurs artisanaux concernés, l'adhésion au CC Sud, ou plus globalement, la capacité à défendre leurs intérêts, étant avant tout une décision professionnelle.

- Quel pourrait l'objectif principal d'une gestion différenciée de l'espace côtier ?

Aucune réponse claire n'a pu être identifiée durant la réunion. Au sein du CC Sud, une des principales difficultés rencontrées dans le cadre de ce Groupe, est l'étroitesse géographique de certaines décisions. Dans de nombreux cas, des sujets n'ont pas été traités parce qu'ils n'étaient pas d'envergure européenne, et qu'ainsi ils n'auraient concerné que très peu de Membres. Cela n'a toutefois pas empêché les pêcheurs d'être actifs et de contribuer à la prise de décision, au niveau local ou régional. Si la volonté de différenciation semble plaisante aux yeux de tous, ses multiples ramifications empêchent à ce stade une ligne directrice claire.

- Comment améliorer le FEAMP, pour qu'il soit davantage au service de la petite pêche ?

Jusqu'alors, le Fonds pour la Pêche a majoritairement bénéficié aux pêcheurs artisans sous la forme d'actions collectives. Aucune discrimination positive n'était prévue, induisant une égalité de traitement pour tous les pêcheurs.

Les débats et réflexions seront poursuivis de manière électroniques, après la diffusion de nouveaux documents de travail.

Principales conclusions :

- Le projet d'avis sur la pêche plaisance sera présenté au Comité Exécutif.
- Basilio Otero présidera à l'avenir ce Groupe de Travail

